

Texte justification économique – Cas par Cas

1. La Communauté de communes et ses priorités en matière économique

Située dans le département de l'Ain, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 19 communes et 42 000 habitants, assure la compétence Economie sur un territoire dont l'attractivité est forte compte tenu de sa situation mitoyenne au nord de la Métropole lyonnaise et à l'Est de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.

Carte de situation



Le territoire est bien desservi par des axes structurants de proximité (A6, A46 nord et A432, aéroport de Saint-Exupéry), mais aussi par des gares TER (Saint-Germain-aux-Monts d'Or, Villefranche-sur-Saône, Saint-André-Corcy) et par les gares TGV de Mâcon Loché et de Lyon Part-Dieu. La CCDSV est également autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Elle dispose d'un réseau de transport collectif Saônibus et travaille en partenariat étroit avec la Région pour le projet de Bus à Haut Niveau de Services entre Trévoux et Lyon Part Dieu.

Ces dernières années, des efforts importants ont été consentis par la CCDSV pour développer deux axes vélos structurants qui permettent de desservir un certain nombre de parcs d'activités (Massieux, Trévoux, Frans notamment) : un axe vélo Nord / Sud le long de la Saône (Voie Bleue) et un axe Ouest / Est qui part de la Saône en direction de la Dombes.

Compte tenu de ce contexte favorable, la Communauté de communes est sollicitée par de nombreuses demandes d'implantations et d'extension d'entreprises. Demandes qui ne peuvent être toutes satisfaites compte tenu du foncier à commercialiser très restreint.

La Communauté de communes accueille actuellement près de 5000 entreprises sur son territoire dont 396 sont réparties sur les 11 parcs d'activités en gestion directe (se reporter à la carte ci-dessous).

Entreprises, emplois et services

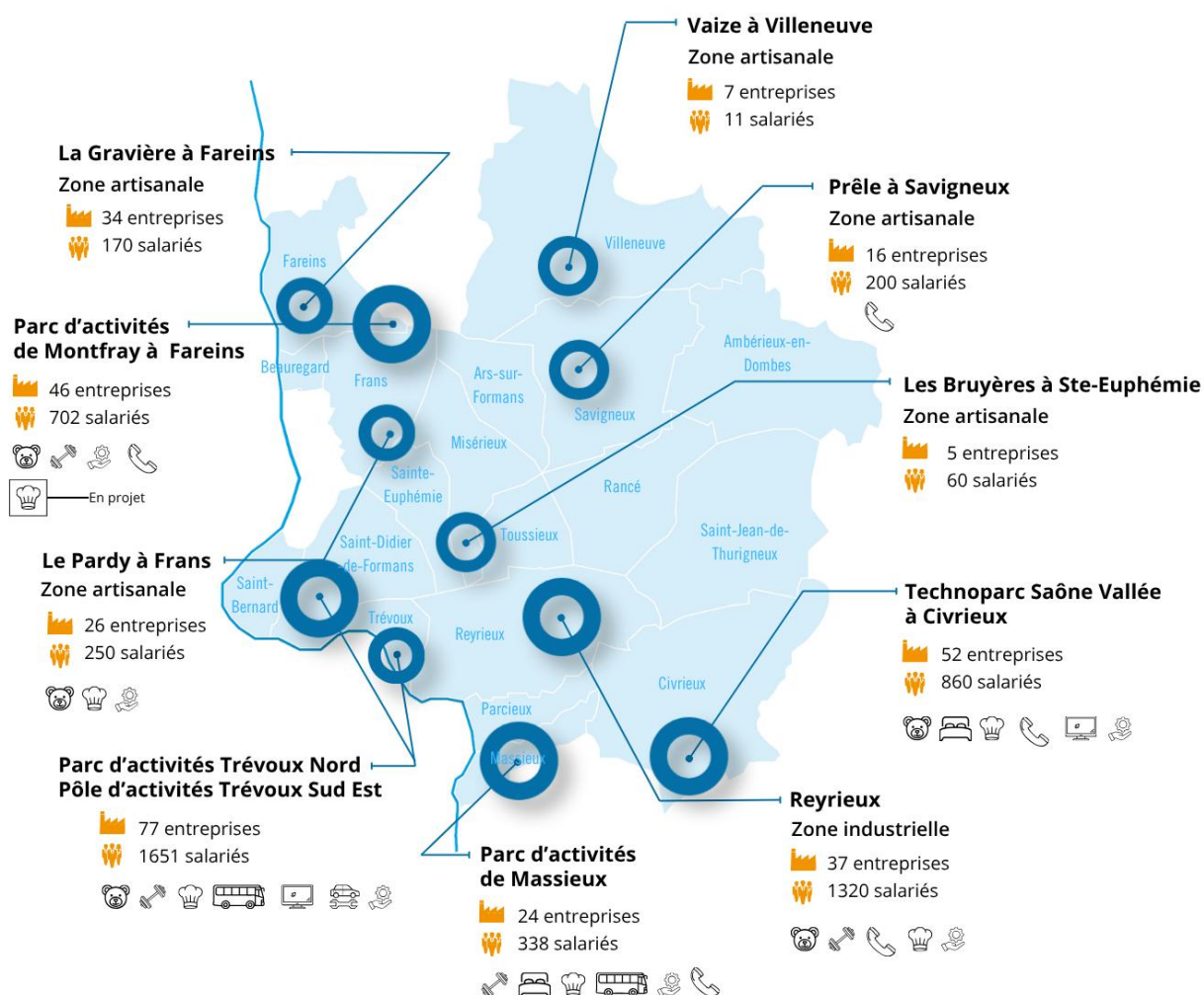
sur les zones d'activités économiques (ZAE) de la CCDSV



**4 960
Entreprises**
dont 396 entreprises
dans nos ZAE



**11 300
Salariés**
dont 5 560 emplois
dans nos ZAE



Crèches



Salle de sport



Hébergement



Restauration



Transports



Co-working



Garage



Transport à la
demande



Autres services

La CCDSV comprend un tissu de PME et TPE important et diversifié mais aussi des sièges sociaux d'entreprises de renom comme Duqueine Group (aéronautique), Medtronic (médical), Danfoss (économie d'énergie et solutions innovantes), IPS (imprimerie industrielle) ou encore France Macaron (agroalimentaire), Astr'in (logistique).

La Communauté de communes a fait le choix depuis longtemps de conforter son économie tout en offrant aux habitants des emplois de proximité et en préservant leur cadre de vie. La mobilité est un facteur important : connecter en bus, en train et en vélo la Métropole de Lyon, l'agglomération de Villefranche-sur-Saône aux zones d'activités constitue un enjeu très important pour les entreprises, les salariés et les habitants.

La CCDSV souhaite conforter l'accueil de nouvelles entreprises en développant des zones d'activités à taille humaine et en inscrivant ces projets dans une démarche durable : limiter l'artificialisation des sols et les emprises foncières, favoriser l'intégration paysagère des projets, inscrire l'économie dans la transition écologique.

Adopté en mars 2023, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CCDSV fixe une feuille de route ambitieuse pour accompagner le territoire face aux enjeux climatiques. Il vise à agir concrètement sur plusieurs leviers : réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, maîtrise des consommations d'énergie et adaptation au changement climatique. Dans le cadre de ses projets d'extension des zones d'activités, la CCDSV souhaite favoriser des aménagements intégrant des espaces verts et diminuer sa consommation énergétique avec notamment la pose de candélabres solaires.

La CCDSV est également membre de l'association PALME qui encourage le développement des espaces d'accueil d'entreprises durables. Cette association constitue un réseau d'échanges entre collectivités, acteurs privés et aménageurs sur la prise en compte de la gestion durable des parcs d'activités économiques.

2. Les choix de la Communauté de communes au regard du SCOT et de la loi Climat et Résilience

Le SCOT du Val de Saône actuellement en vigueur prévoit pour la CCDSV la possibilité de développer 40 hectares de zones d'activités. Le détail donné dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs) en indication est de 15 hectares pour des extensions de zones d'activités locales et 25 hectares pour la création / extension des zones structurantes.

Cependant, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit une réduction de 50 % de la consommation du foncier pour l'urbanisation entre 2021 et 2030 (référence décennie 2011-2021). Les projets d'extension des zones d'activités de la CCDSV sont pleinement concernés par ces exigences de réduction de l'artificialisation nette des sols.

Actuellement, sur la CCDSV, 8 hectares restent à commercialiser sur le parc d'activités de Montfray à Fareins parmi lesquels 6 hectares font l'objet de discussions avec plusieurs entreprises. Depuis 2015, la Communauté de communes a souhaité que l'ensemble des friches du territoire soient requalifiées :

- A Trévoux, 4,5 hectares de friche au cœur du parc d'activités ont été requalifiés par un acteur privé. Ce site accueille aujourd'hui une entreprise de 60 salariés et un village entreprises de 7 bâtiments ;

- A Trévoux : 3 000 m² ont été acquis par une procédure d'abandon manifeste conduite par la CCDSV. Ce site accueille désormais une entreprise fabriquant du matériel pour la petite enfance ;
- A Frans : 2,1 hectares situés sur le parc d'activités du Pardy, ont été acquis par la CCDSV en lien avec l'EPF de l'Ain. Les bâtiments ont été désamiantés et démolis et les déchets évacués. Ce site accueille aujourd'hui un centre commercial Intermarché et un permis de construire vient d'être attribué pour un village d'artisanat et de commerce.

La CCDSV souhaite poursuivre de façon raisonnée le programme de développement de ses zones d'activités. Il s'agit de pouvoir accueillir des entreprises dont la demande est forte tout en s'adaptant aux exigences de la loi Climat et Résilience sur la réduction de la consommation du foncier et en cherchant à impacter le moins possible les exploitations agricoles.

Compte tenu des projets déjà partis et à venir, la CCDSV a décidé de diminuer de façon importante ses projets de création de zones d'activités. La nouvelle zone d'activités prévue sur la commune de Frans à proximité de celle de Fareins, d'une superficie de 25 hectares, ne sera pas réalisée afin de permettre aux agriculteurs sur ce secteur de poursuivre leur activité.

La priorité a été donnée à l'extension de petites zones d'activités pour une superficie totale de 19 hectares :

- Extension de la zone en Presle de Savigneux : 5 ha ;
- Extension de la zone du Pardy à Frans : 9,5 ha ;
- Extension du parc d'activités de Montfray à Fareins : 2,1 ha ;
- Extension de la zone artisanale de Villeneuve : 0,9 ha
- Extension de la zone tertiaire à Trévoux Sud-Est : 1,6 ha.

L'ensemble de ce foncier est aujourd'hui propriété de la CCDSV, à l'exception des 1,6 ha du secteur Trévoux Sud-Est pour lesquels des négociations sont en cours.

3. La commune de Savigneux

Située au nord de la Communauté de communes, Savigneux assure un lien entre les territoires ruraux et agricoles situés à l'Est (plateau agricole dombiste) et ceux plus au Nord du Val de Saône. Restée commune rurale, elle compte 1469 habitants (données au 1er janvier 2024 - Source CCDSV) et accueille environ 300 emplois. L'activité agricole reste importante, 35 établissements agricoles livrent leur production à l'extérieur du territoire.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT du Val de Saône prévoit bien l'extension de la zone d'activités En Prêle à Savigneux. Elle doit permettre le renforcement de l'emploi sur site et de répondre à la demande des entreprises. Elle contribuera également à dynamiser la zone d'activités existante et à sa requalification. Le PLU de la commune a classé les 5 ha concernés par l'extension en zone 1Aux lors de sa révision en 2016.